

NOMBRES DE CONSEILLERS

Effectif légal :	7
En exercice :	7
Présents	7
Votants	6

Date de convocation
25.03.2026

Date d'affichage
25.03.2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT LAURENT DU VERDON

Séance du 04 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le quatre avril à dix heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadine GRILLON, Maire.

Présents : Mesdames Nadine GRILLON, Raymonde AREND, Ophélie MARTINO, Messieurs Yannick BERNIER, Antoine CAMPAGNA, Anthony GRILLON, Jean Marc GARCIN ;

Madame Ophélie MARTINO a été nommée secrétaire de séance.

N°2026_05

Approbation du compte financier unique de l'exercice 2025 – budget principal M57.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, a élu Monsieur Yannick BERNIER, Président de séance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2022_13 adoptant le passage à la nomenclature M57 version abrégée à partir du 1^{er} janvier 2023 prérequis indispensable pour la production des comptes au format CFU ;

Vu l'approbation du budget primitif de l'exercice 2025 par le conseil municipal en date du 14 mars 2025 délibération N°2025_16

Vu la décision modificative n°1 relative à l'exercice 2025 délibération n° 2025_25 en date du 23 mai 2025;

Vu le compte financier unique 2025 de la commune de Saint Laurent du Verdon ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan, du compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Entendu les explications, Madame Le Maire quitte la salle et le président de séance procède à l'approbation du compte financier unique 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, adopte le compte financier unique 2025 ci-dessous :

Présentation Générale du compte financier unique -2025**Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N**

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	601 639.00 €	260 145.00 €	861 784.00 €
	Recettes réalisées	B	16 897.44 €	284 689.99 €	301 587.43 €
	Restes à réaliser	C	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	732 100.00 €	780 220.00 €	1 512 320.00 €
	Dépenses réalisées	E	95 777.99 €	217 292.38 €	313 070.37 €
	Restes à réaliser	F	30 000.00 €	0.00 €	30 000.00 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	G=B-E	-78 880.55 €	67 397.61 €	-11 482.94 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	H	130 461.46 €	520 075.19 €	650 536.65 €
Solde ou résultat de clôture	Excédent/déficit	G+H	51 580.91 €	587 472.80 €	639 053.71 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	I=C-F	-30 000.00 €	0.00 €	-30 000.00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	21 580.91 €	587 472.80 €	609 053.71 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Nadine GRILLON



La secrétaire de séance,
Ophélie MARTINO